

**GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS**

Avis1

Référence : 2026014188

No Greffe: P202600856

Jugement du : 24/02/2026

26 FEV. 2026

**OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (LOI 2005) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS**

Avec période d'observation de 6 mois,  
Soit jusqu'au 24/08/2026

A l'égard de :

**SAS CAP ORIENTAN PARIS**

3 rue de Penthièvre 75008 Paris

Enseigne : Maison de Beauté Luxury

Activité : Relaxation du corps, soins de beauté et soins du corps, modelage techniques ayurvédiques, vente de produits, textiles et accessoires, soins esthétiques, coiffure, barbier, commerce de gros inter-entreprises, coloration.

N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 902000777

Date de cessation des paiements : 10/11/2025

Nomme

Juge commissaire : M. Rémi Grenier

Nomme

Mandataire judiciaire : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand

17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Nomme

Administrateur : SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris avec pour mission d'assister

*Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.*

**MENTION A NE PAS PUBLIER**

*Nomme commissaire de justice: SCP Gillet-Seurat Moretton*

15 rue Raymond Poincaré 92000 Nanterre

Aux fins de réaliser l'inventaire et la prisee prévus à l'article L.622-6 du code de commerce.

Fixe le délai de dépôt de l'inventaire à 3 semaines à compter du présent jugement

Le greffier,





**Greffes du Tribunal des Activités Économiques de Paris**  
1 quai de la Corse  
75198 Paris Cedex 04

## ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile  
Protêts  
Prêts et délais  
Warrants (trois catégories)  
Gages sans dépossession  
Gages des stocks  
Nantissements de l'outillage matériel et équipement  
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)  
Privilèges de vendeur et action résolutoire  
Nantissements du fonds de commerce  
Nantissements du fonds artisanal  
Nantissements judiciaires  
Déclarations de créances  
Hypothèque maritime  
Actes de saisie sur les navires  
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau  
Hypothèque fluviale  
Actes de saisie de bateaux  
Biens inaliénables  
Publicités de contrats de location  
Publicités de clauses de réserve de propriété  
Privilèges du Trésor  
Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire  
Warrants agricoles  
Opération de crédit-bail en matière mobilière  
Saisie pénale de fonds de commerce  
Logement indigne

Sur : **SAS CAP ORIENTAN PARIS** Société par actions simplifiée  
RCS 902 000 777  
Adresse : 3 rue de Penthièvre 75008 Paris

Débiteur N° : 20250023004

### **Nantissements de parts de société civile (\*) (\*\*)** à jour au 24/02/2026

NEANT

### **Protêts** à jour au 24/02/2026

NEANT

### **Prêts et délais** à jour au 24/02/2026

NEANT

### **Warrants (trois catégories)** à jour au 24/02/2026

NEANT

### **Gages sans dépossession** à jour au 24/02/2026

NEANT



*Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.*

**Gages des stocks (\*)** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

*Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.*

**Nantissements de l'outillage matériel et équipement (\*)** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (\*) (\*\*)** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Privilèges de vendeur et action résolutoire** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Nantissements du fonds de commerce** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Nantissements du fonds artisanal** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Nantissements judiciaires** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Déclarations de créances** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Hypothèque maritime** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Actes de saisie sur les navires** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Hypothèque fluviale** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Actes de saisie de bateaux** à jour au 24/02/2026

---

NEANT

**Biens inaliénables** à jour au 24/02/2026

---

NEANT



**Publicités de contrats de location** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Publicités de clauses de réserve de propriété** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Privilèges du Trésor** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Warrants agricoles (\*\*\*)** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Opération de crédit-bail en matière mobilière** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Saisie pénale de fonds de commerce (\*\*\*\*)** à jour au 24/02/2026

NEANT

**Logement indigne** à jour au 24/02/2026

NEANT

\* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

\*\* **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

\*\*\* **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

\*\*\*\* **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.



Délivré à Paris, le 25 février 2026

Le Greffier,